

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	PONTIAC	Firebird Esprit modèle 2FT87 moteur P	CH 0338 56

Constructeur	PONTIAC MOTOR DIVISION of G. M. C. Pontiac, Michigan (USA)		
Identification	"Esprit 2FT87" et "CH 0338 56" sur la plaquette du constructeur "2T87P.." devant le No du châssis		
Plaquette constr.	sous le capot, à droite, à l'intérieur de l'aile		
N° du châssis	à gauche, derrière le pare-brise		
Ident. du moteur	" P " à droite, à l'avant sur la culasse (frappé par l'importateur)		
Importateur princ.	GENERAL MOTORS SUISSE SA., Salzhausstrasse 21, 2501 Bienne		
Véhicule homologué	2T87PTN 100 427	Signes fixes dans code du type	2FT87 / 2T87P..

Chassis	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	mécanique avec assistance hydraulique
Transmission	boîte automatique
Nombre de vitesses	3 Entraînement sur roues arrière
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV=disques/AR=exp.internes, avec assistance par dépression, sur toutes les roues AV= soupape de dosage AR= limiteur
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin combinée

Moteur	PONTIAC	Type	V-8-350 4bbl(P)
Marque	V	Temps	4
Construction	B	Position	avant
Carburant	eau	Nombre cylindr.	8
Réfrigidss.	98,46	Course	99,25
Alésage	5802	CV-impôt	29,55
Cylindrée	170 SAE-net	à l/min	4000
Puissance en CV			
Bruit	72 dB/A	à l/min	3000 (3/4)
Silencieux	1 = 510 x 270 x 110 mm		
Mesure des gaz	ECE-15 *		
Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 = D		

Carrosserie	limousine		
Nombre de portes	2	Indic. vit.	km/h
Ceintures sécurité	SAE-J-4c **)	Rétroviseur	intérieur + gauche
Cale	Attelage		
Antivol	verrouillage de la direction + de la boîte c.v.		
Nombre de places	4 av. 2	centre	ar 2
Dimensions	int.	ext.	
Longueur		4999	Empattements 2746
Largeur		1854	
Hauteur		1320	Vole av 1547 ar 1524
Porte à faux	lat.		Voies av
	av	1087	ar
	ar	1166	Braquage g 11300 d 11700
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	960	710	1670
Charge utile	90	190	280
Poids total	1050	900	1950
Garantie fabr.	215/70 HR 15		2158
Dimens. pneus	R / 2,1	R / 1,9	(Variantes +)
Ply / bar	1220	1130	voir
Charge	210	210	remarques)
pour V max			
Garantie poids remorquable avec frein			1662
Garantie poids remorquable sans frein			454
Garantie poids de l'ensemble			-
Poids remorquable testé			173
Vitesse maximale selon le constructeur			- km/h
Vitesse maximale testée			- km/h

Équipement	§)	SEALED BEAM 1A + 2A DOT H., ou HR (E)
Feux de route		SEALED BEAM 2A DOT H.. (extérieures) ou HC (E)
Feux de croisement		A (E) sur pare-chocs ou A (E) dans HC
Feux de position		SAE (6)A(2)IR(2)S(3) T 74 GUIDE 2F
Feux rouges		SAE (6)A(2)IR(2)S(3) T 74 GUIDE 2F
Feux stop		DOT IP 76 GUIDE
Climoteurs	av	AV SAE P1A ar voir feux rouges
Catadioptrés	av	AV + AR ar SAE A-68-DOT
Feux de gabarit	av	AV + AR ar
Feux complément.		
Eclairage plaque		2/ séparés
Essuie-glace		2/ balais avec 55% lave-glace
Avertisseurs		DELCO REMY F + A
		ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme	
Marque et type	PONTIAC	Firebird Esprit
Homologation		
N°	CH	0338 56
Carrosserie	limousine	
Places	total 4	avant 2
Poids à vide	1670	Carburant B
Charge utile	-	CV-impôt 29,55
Poids total	2158	Cylindrée 5802

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Meure des car : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, sur montant de porte.
- **) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- +) Variante de pneus :

205	HR 15	AV 1210 (2,0)	AR 1100 (1,8)	V-max. 210 km/h
225/70	HR 15	1230 (2,0)	1120 (1,8)	210 km/h
195	HR 15	1210 (2,0)	1110 (1,8)	210 km/h
GR 70	- 15	1360 (2,0)	1415 (2,1)	varie selon la marque, minimum 173 km/h
GR 78	- 15	1360 (2,0)	1415 (2,1)	173 km/h
FR 78	- 15	1270 (2,0)	1315 (2,1)	173 km/h

§) Modifications par l'importateur:

- les feux de position d'origine sont débranchés et remplacés par des A (E) sur le pare-chocs ou A (E) dans HC (E);
- les angles de visibilité des clignoteurs AV ne sont pas respectés; sont complétés par les clignoteurs AV latéraux;
- la distance depuis le bord des clignoteurs AV n'est pas respectée; est admise selon décision de la DFP du 12.11.75;
- les ampoules d'origine des feux rouges/stop/clignoteurs sont remplacées par des 5/18 W; la puissance exigée des ampoules, lorsqu'elle diffère de celle d'origine, doit être marquée de manière durable et bien visible;
- des catadioptrés complémentaires SAE A-68 DOT sont montés;
- avec l'équipement A (E) dans HC, des feux de gabarit AV HELLA K 14 023 sont exigés pour compléter les angles de visibilité des feux de position;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule;
- les ampoules orange des clignoteurs AV d'origine sont remplacées par des blanches (No 1157).

A noter dans le permis de circulation:

(102) - Charge utile de la galerie, maximum 90 kg.

Homologation fédérale des types de véhicules

↳ Lieu et date de l'homologation
Studen, 18.10.76